

PROJETS PUL « TRONE 101 » & CO

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2022

SERVICE DE GUIDANCE PSYCHOSOCIALE À DOMICILE FAMI-HOME asbl
DIENST VOOR BEGELEID WONEN FAMI-HOME vzw
&
CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE ARIANE asbl
CENTRUM VOOR DRINGEND ONTHAAL ARIANE vzw

FAMI-HOME ☞ Quai du Hainaut 29/7 Heenegouwenkaai
1080 Molenbeek
T: 02 512 06 73
servicesocial@famihome.be | <http://www.famihome.be>
N°BCE : 0451615568 | N° agrément : CSAD/GAD/005

CENTRE ARIANE ☞ Avenue du Pont de Luttre 132 Luttrebruglaan,
1190 Forest | Vorst
T: 02/346.66.60 | F: 02/346.52.50
equipe@centreariane.be
N°BCE : 447772289 | N° agrément : CSAB/ASU/001

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
Les objectifs généraux de l'appel à projets	4
Public-cible visé dans l'appel à projets	4
Le projet Trône 101	5
Présentation des projets Trône 101 & Corhay	6
Les partenaires et leur rôle.....	8
Pour Trône 101	8
Pour Corhay	9
Protocole d'accord et modalités d'attribution	10
Pour Trône 101	10
Pour Corhay	11
Nos moyens pour l'accompagnement.....	13
Données démographiques	16
Données d'occupation.....	20
Données sur les dispositifs d'accompagnement	24
L'accompagnement psychosocial	24
L'accompagnement logistique.....	26
Les comités d'accompagnement	29
CONCLUSIONS	31

INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet de présenter nos activités pour l'année 2022 concernant un projet partenarial dénommé « Trône 101 ». Il s'agit d'un dispositif de remise en logement de publics sans abri à Bruxelles.

Nous commencerons par présenter les grandes lignes de l'appel à projet et le cahier des charges.

Nous poursuivrons avec une présentation plus détaillée de notre projet, de ses partenaires et de nos moyens d'action.

Nous terminerons avec une partie consacrée aux données chiffrées que nous avons collectées : données démographiques, données sur les occupations et enfin les données sur nos interventions.

Ainsi, « Le 07/07/2020, le Gouvernement Bruxellois a dégagé, dans le cadre du Plan de Relance et de Redéploiement (PRR), un budget visant à soutenir la mise en place de dispositifs permettant de trouver, à brève échéance, des solutions de relogement pour les personnes sans abri accueillies provisoirement dans les dispositifs mis en place dans le cadre de la crise Covid-19.

Du 01/06/20 au 15/09/20, une mission de prospection et captation de logements et sites vacants a été confiée par le Ministre de l'action sociale Alain Maron et la secrétaire d'Etat au logement Nawal Ben Hamou à Sohonet et Bruss'help. Celle-ci a abouti à la constitution d'un portefeuille de logements accessibles à des personnes sans abri pour une durée courte ou à plus long terme. »¹ Six projets étaient proposés dans l'appel à projet, dont celui de Trône 101.

¹ Extrait du Cahier spécial des charge – Appel à projet, « Accompagnement en/au (re)logement des personnes sans-abri issues des dispositifs d'urgence et de crise Covid-19 – Plan de Relance et de Redéploiement », Bruss'help.brussels, p2

Les objectifs généraux de l'appel à projets

1. Améliorer l'accompagnement des personnes vers le logement, prévenir les ruptures de prise en charge consécutives, préparer le post-hébergement ou la sortie d'institution ;
2. Faire évoluer l'offre d'accompagnement, développer de nouvelles méthodes et pratiques d'intervention sociale, idéalement en offrant une approche globale et en intégrant une dimension de partage d'expertise interinstitutionnelle et partenariale dans la proposition de projet ;
3. Faire évoluer l'offre d'hébergement de transit, de logement accompagné, et de dispositifs facilitant l'accès au logement de droit commun ;
4. A partir des projets soutenus, organiser l'évaluation et la capitalisation des bonnes pratiques dans un objectif de modélisation, et contribuer ainsi à faire évoluer les politiques régionales de réinsertion des personnes sans abri.

Public-cible visé dans l'appel à projets

Cet appel vise le développement de solutions nouvelles d'accompagnement de publics sans abri ou mal logés, notamment ceux qui sont temporairement accueillis dans les dispositifs temporaires d'hébergement. L'accompagnement devra consister à faciliter l'accès aux services de droit commun (adresse de référence, soins, RIS, logement, etc.), tout particulièrement pour les profils suivants avec droits réactivés ou ré-activables :

1. Les personnes en grande exclusion hébergées en dispositifs de crise Covid-19 qui présentent des troubles de santé mentale ;
2. Les femmes victimes de violence n'entrant pas dans les critères d'accès aux dispositifs d'accueil de victimes de violence familiale et conjugale ;
3. Les jeunes en errance qui cumulent divers types de vulnérabilités : ruptures familiales, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, difficultés de santé, addictions, exclusions liées au logement (jeune vivant en squat, en habitat précaire) identifiées par les dispositifs de jour et de nuit.
4. Les personnes sans-abri ou mal logées identifiées comme vulnérables

Le projet Trône 101²

Offre de 5 logements de transit³ :

- 1 appartement 3 chambres,
- 1 appartement 2 chambres,
- 1 appartement 1 chambre,
- 2 studios.

Le projet s'inscrit dans un partenariat entre la Commune d'Ixelles, le CPAS d'Ixelles et l' AIS Habitat et Rénovation. Un nombre de critères doivent être pris en compte pour pouvoir bénéficier de ces logements : provenir du plan « hôtels », être inscrit au CPAS d'Ixelles, disposer de revenus et de droits permettant une perspective de relogement, pas de colocation. Il y a un loyer (charges comprises) à payer : 464,83 € pour un studio, 550,95 € pour un appartement 1 chambre, 641,10 € pour un appartement 2 chambres, 769,33 € pour l'appartement 3 chambres.

Autres logements PUL

Offre de 4 logements de transit glissants via l' AIS Logement Pour Tous :

- 1 appartement 1 chambre,
- 2 appartements 2 chambres,
- 1 studio.

Offre de 2 logements de transit glissants via l' AIS Quartiers :

- 1 appartement 2 chambres
- 1 studio

² Extrait du Cahier spécial des charge – Appel à projet, « Accompagnement en/au (re)logement des personnes sans-abri issues des dispositifs d'urgence et de crise Covid-19 – Plan de Relance et de Redéploiement », Bruss'help.brussels, p10

³ Le logement de transit est une formule proposée par les Agences Immobilière Sociale. Il s'agit d'un logement d'insertion qui donne lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire généralement mensuelle et renouvelable à concurrence de 18 mois maximum. Au-delà de cette durée, le locataire doit libérer le logement ou dans certain cas, peut demander de commuer sa convention d'occupation en un bail classique et rester durablement dans son logement. Dans le dispositif Trône, le glissement vers un bail classique n'est pas permis.

Présentation des projets Trône 101 & Corhay



Nous avons postulé conjointement avec *l'asbl Centre d'accueil d'urgence Ariane (plus communément appelée « Centre Ariane »)* pour le projet Trône 101.

Nous avons pour objectif commun d'œuvrer à la remise en logement des personnes hébergées au Centre Ariane ou dans un des centres d'urgence, avec une *guidance psychosociale à domicile (GAD)* et *un accompagnement technique en logement (ATL)* pour une prise en charge globale de l'installation et du maintien en logement, de la remise en ordre administrative et financière et de

l'acquisition d'apprentissages suffisants pour permettre à la personne de poursuivre son projet de vie de façon autonome, stable et durable.

Très vite, nous avons annexé deux logements de transit supplémentaires que nous avons obtenus via notre partenaire, l' AIS « Logement Pour Tous », qui pouvait mettre temporairement à disposition ces logements en attente de travaux d'envergure. Il s'agit du *site Corhay*



En 2022, 6 logements supplémentaires sont venus compléter notre dispositif. Nous avons deux logements avec l' AIS Quartiers et 4 logements avec l' AIS Logement Pour Tous.

Liste des 11 logements PUL actuels (en blanc) et des 12 logements à venir en 2023 et 2024 :

AIS	Immeuble	Communes	Etage	nbre chambre	Occupations	Comp. Ménage
LPT	MORE	1070	RDC	1	En attente de libération	
LPT	BRU2	1190	Ss sol	1	Occupé depuis le 15/11/2022	1 Homme
LPT	AN42	1030	2e	1	En travaux	
LPT	DMOT	1040	3e	1	En travaux	
LPT	JOSA	1030	1er	studio	En travaux	
LPT	COLL35	1070	1er	studio	Entrée prévue en avril	1 femme
LPT	COLL35	1070	2e	studio	Entrée prévue en avril	1 femme
LPT	FOIN1	1000	1er AD	2	Occupé depuis 28/09/22	1 Femme+ 2 ^E
LPT	FOIN2	1000	3e AG	2	Occupé depuis 29/11/22	1 couple + 1 ^E
LPT	WAV	1040	3e	studio	Occupé depuis le 10/02/22	1 Homme
LPT	CORH	1080	1er	2 chambres	En travaux. Prévu pour l'été 2023	
LPT	CORH	1080	1er	2chambres	En travaux. Prévu pour l'été 2023	
QUARTIERS	LAZ	1210	5e	studio	Occupé depuis le 27/07/2022	1 Homme
QUARTIERS	HAM	1030	4e	2chambres	Occupé depuis le 01/12/2021	1 Femme + 2E
QUARTIERS	PRE	1210	9e	studio	Prévu pour avril 2023	
QUARTIERS	COP	1030		studio	Prévu pour 2024	
QUARTIERS	COP	1030		studio	Prévu pour 2024	
QUARTIERS		1030			Prévu pour 2024	
H&R	TRONE	1050	RDC - C01	studio	Occupé depuis le 02/11/2021 (2 ^{ième} occupant)	1 Homme
H&R	TRONE	1050	2ième - C22	studio	Occupé depuis le 09/02/2022 (2 ^{ième} occupant)	1 Homme
H&R	TRONE	1050	4ième - C42	1 chambre	Occupé depuis le 09/02/2022 (2 ^{ième} occupant)	1 Homme
H&R	TRONE	1050	1er - C11	2 chambres	Occupé depuis le 01/09/2021	1 Femme + 1E
H&R	TRONE	1050	3ième - C31	3 chambres	Occupé depuis le 25/10/2022 (2 ^{ième})	1 Couple + 3E

Les partenaires et leur rôle

Pour Trône 101

Le CPAS d'Ixelles assure un rôle de soutien et d'accompagnement de leurs bénéficiaires. En outre, il veille à faciliter l'ouverture ou le maintien des droits au RIS par l'intermédiaire d'un assistant social affecté spécifiquement sur ce projet via la cellule logement.

La commune d'Ixelles est propriétaire du bâtiment et le donne en gestion à l' AIS Habitat et Rénovation.

L' AIS habitat et rénovation assure sa mission de gestion locative et de bailleur social en étroite collaboration avec les différents partenaires du projet.

Agréé comme Agence Immobilière Sociale par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, secteur logement.

Le Centre Ariane Le Centre Ariane apporte un appui logistique et technique autour de l'entrée en logement et tout au long de l'occupation de tous les locataires du projet Trône 101.

Agréé par la COCOM en tant que centre d'hébergement d'urgence, secteur de l'aide aux personnes sans abri.

Fami-Home assure l'accompagnement psychosocial à domicile spécifique lié aux problématiques de sortie de rue. Cet accompagnement durera au moins aussi longtemps que l'occupation du logement.

Fami-Home, en collaboration avec le CPAS d'Ixelles, devra accompagner les intéressés dans la recherche d'un logement durable. Fami-Home assure également la coordination de l'accompagnement entre les différents partenaires de services envoyeurs (qu'il s'agisse du CPAS, du Centre Ariane ou du gestionnaire locatif de l' AIS) et la coordination du réseau de services qui travaillent autour de la situation de la personne ou de la famille, toujours en présence de celle-ci et en étroite collaboration. Agréée par la COCOM depuis 2002 en tant que service de guidance psychosociale à domicile.

Agréée par le MRBC depuis 2009 en tant qu'association œuvrant à l'insertion par le logement (AIPL) pour ses projets d'accès direct de la rue à un habitat solidaire.

Bruss'Help coordonne la prise en charge des personnes par les opérateurs de l'accompagnement psychosocial et logistique agréés par la COCOM et spécialisés dans l'accompagnement de personnes sans abri.

Pour les autres logements PUL

Les AIS « logement pour tous » et « Quartier » assurent leur mission de gestion locative et de bailleurs sociaux en étroite collaboration avec les différents partenaires du projet.

Agréées comme Agences Immobilières Sociales par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, secteur logement.

Et toujours *Fami-Home* et le *Centre Ariane* avec les mêmes fonctions que pour le projet Trône 101 et toujours sous la supervision de *Bruss'help*.

Protocole d'accord et modalités d'attribution⁴

Pour Trône 101

Cinq logements de transit sont mis en priorité à disposition d'un public sans abri. Les occupants de ces logements bénéficient d'un accompagnement psychosocial spécifique de la part d'un opérateur spécialisé financé par la COCOM, en l'occurrence, Fami-Home.

Un Comité d'Accompagnement, dénommé « Codac », est composé de représentants du CPAS, de la Commune d'Ixelles, de l'AIS Habitat et Rénovation, de Bruss'help et de l'opérateur psychosocial.

Missions d'accompagnement :

- Se réunir régulièrement pour assurer sur le terrain et en continu la transversalité des trajectoires individuelles et collectives des locataires ;
- Assurer la fluidité de la transmission des informations ;
- Mener une veille continue de la bonne évolution du projet et en établir un rapport au Comité de Pilotage, composé de la Commune d'Ixelles, du CPAS et de l'AIS ;
- Proposer au Comité de Pilotage d'éventuelles mesures de réorientation ou toute autre mesure préventive à adopter, le cas échéant.

Missions d'attribution :

- Se prononcer sur les admissions et les éventuelles prolongations de séjour
- Vérifier les conditions d'admissibilité des candidats ;
- S'assurer que la composition du ménage est en adéquation avec la typologie du logement ;
- S'assurer qu'il n'y a pas de colocation ;
- Accorder une attention particulière à la diversité / mixité des profils, permettant, avec l'accompagnement ad hoc, une cohabitation harmonieuse ;
- Se prononcer sur les sanctions en cas de non-respect par le locataire de sa convention d'occupation.

Bruss'help détient un accès prioritaire sur les 5 logements susmentionnés et dispose de 10 Jours ouvrables pour proposer un / des candidat(s) remplissant les conditions ci-dessous.

⁴ Extrait du Protocole d'accord établi le 1^{er} octobre 2020.

À l'annonce de la vacance d'un logement, si aucun candidat ne peut être proposé par Bruss'help endéans les 10 jours ouvrables, le CPAS disposera à son tour de 10 jours ouvrables pour proposer des candidats, remplissant les mêmes conditions, via son service social. En l'absence de candidat, passé ce délai, l'AIS peut élargir la proposition du logement à son pool de partenaires ;

Pour être recevables, les candidatures doivent répondre aux conditions suivantes :

- Etre déjà inscrit au CPAS d'Ixelles ;
- Etre majeur ;
- Etre en séjour régulier ou avoir entamé une procédure de régularisation pour les personnes n'ayant pas la nationalité belge ;
- Disposer de revenus, comme isolé ou chef de ménage, au moins égaux au montant fixé par la loi instaurant le revenu d'insertion sociale et sans que ces revenus n'excèdent ceux fixés par l'arrêté de l'exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la subsidiation des associations œuvrant à la réinsertion sociale. En tout état de cause, les ressources doivent permettre une perspective de relogement ;
- Ne pas être propriétaire ;
- La composition de ménage doit être en adéquation avec la typologie du logement ;
- Les colocations ne sont pas permises ;
- Une attention particulière sera portée à la diversité / mixité des profils, permettant, avec l'accompagnement ad hoc, une cohabitation harmonieuse.

Pour les autres logements PUL

Sous la supervision de Bruss'help, le Centre Ariane et Fami-Home collaborent à l'orientation et l'accueil des candidats en veillant à ce qu'ils répondent aux conditions suivantes :

- Etre majeur ;
- Correspondre au Public-cible visé dans l'appel à projets;
- Etre en séjour régulier ou avoir entamé une procédure de régularisation pour les personnes n'ayant pas la nationalité belge ;
- Disposer de revenus, comme isolé ou chef de ménage, au moins égaux au montant fixé par la loi instaurant le revenu d'insertion sociale et sans que ces revenus n'excèdent ceux fixés par l'arrêté de l'exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la subsidiation des associations œuvrant à la réinsertion sociale. En tout état de cause, les ressources doivent permettre une perspective de relogement ;

- Ne pas être propriétaire ;
- La composition de ménage doit être en adéquation avec la typologie du logement.

Les candidatures retenues sont ensuite transmises à l' AIS concernée pour approbation.

Par la suite, la COCOM a mis en place un consortium en vue de définir des règles d'attribution et un opérateur chargé de traiter les candidatures pour tous les projets PUL confondus. La cellule capteur et créateur de logement (CCL), gérée par l'îlot, était pressentie pour devenir cet opérateur. En attendant l'officialisation de cette procédure, nous avons tenté l'exercice de transmettre un appel à candidature via la CCL. Il s'avère que cela a rajouté un intermédiaire, ce qui a rendu la procédure de recherche plus complexe et plus longue. En outre, l'association qui nous envoie un candidat par l'intermédiaire de la CCL n'a pas forcément bien compris le projet ou bien ciblé une candidature qui correspondait aux critères d'accès, ce qui a fait perdre beaucoup de temps et d'énergie.

Nous comprenons la volonté d'ouvrir l'accès au logements PUL pour tous le secteur, mais ce dessein est bien trop ambitieux au regard des moyens ridicules dont nous disposons que ce soit en nombre de logements ou en capacité de guidance, du moins à l'heure actuelle. On compte de surcroît sur une petite poignée d'associations pour porter le développement de cette offre au détriment de leurs propres usagers, ce qui est vécu comme un non-sens.

Nous plaçons pour le libre choix dans la recherche de candidats en faisant ou non appel à la CCL qui reste malgré tout un allié précieux dans le cas où nous n'avons personne à proposer pour un logement vacant. Fami-Home et le Centre Ariane souhaitent donc conserver un droit de priorité d'accès pour leur public. Il semblerait en effet assez absurde de ne pas pouvoir proposer un logement à une famille déjà accompagnée par Fami-Home et sur le point de se retrouver à la rue (elle perdrait à la fois son logement et l'accompagnement) et d'être contraint à la place de devoir offrir cet accès à une famille orientée par un envoyeur de la CCL avec laquelle nous ne savons pas si l'accompagnement va fonctionner correctement. Nous passerions ainsi complètement à côté de notre mission de prévention visant à éviter un retour en rue ou en centre d'hébergement.

Nos moyens pour l'accompagnement

Afin d'assurer l'encadrement du projet et l'accompagnement des bénéficiaires,

Fami-Home a obtenu le financement **de 1,5 ETP travailleurs sociaux et 2 ETP dès juillet 2022**

pour accompagner les personnes dès l'introduction de leur candidature, jusqu'à leur entrée en logement, et durant toute l'occupation jusqu'à l'étape de la recherche d'un logement durable.

Concrètement, il s'agit d'un accompagnement de proximité, au sein même du domicile des personnes, avec une attention particulière portée aux difficultés psychosociales et administratives que celles-ci tentent de surmonter tant bien que mal pour se maintenir dans leur logement, ou pour apprendre à l'investir. Au fil du quotidien et des besoins, nos axes de travail porteront tantôt sur des démarches administratives et budgétaires concrètes, tantôt sur l'investissement d'un réseau social ou médical autour de la personne, ou encore sur des besoins élémentaires. L'accompagnement peut se concrétiser sous la forme d'une aide dans les démarches administratives, qui peut aller jusqu'à accompagner des personnes dans leurs déplacements pour effectuer ces démarches. Nous constatons en effet combien il est difficile de pousser la porte d'une administration, de parvenir à s'exprimer sans peur d'être jugé, de formuler la bonne demande, d'obtenir la bonne réponse, de recevoir les bonnes informations sur ses droits et obligations... Tant d'obstacles qui compliquent leur situation.

Nous accompagnons les individus dans leurs épreuves (procédure en Justice, placement des enfants, relation avec le réseau familial et social, problèmes de santé, problèmes d'assuétude, problèmes d'adaptation par manque de repères, de structure ou de compréhension de la langue, ...) selon ce qu'ils souhaitent. Systématiquement, nous constituons un lieu d'écoute et de soutien moral.

En cas de conflit entre le locataire et son propriétaire, nous assumons aussi le rôle de médiateur afin de les aider à trouver un terrain d'entente, mais surtout pour éviter que la situation ne s'envenime et ne débouche sur la perte du logement.



Trône, Studio RDC, photo de Fami-Home

Nous procédons d'autre part à l'orientation de demandes plus spécifiques qui ne relèvent pas de notre compétence (services juridique, médical, psychologique ou de médiation de dettes, Administrateur Provisoire de Biens...)

Nous accompagnons enfin la personne dans toutes les difficultés qu'elle rencontre et qui sont liées, de près ou de loin, à la gestion de son logement (gestion budgétaire et attention particulière pour le paiement du loyer, mise en place d'une aide familiale si nécessaire, ...). Notons toutefois que notre aide à la gestion budgétaire se limite à analyser la situation financière des personnes et à leur soumettre avis et suggestions. En cette matière, nous agissons donc davantage en tant que conseiller qu'en qualité de gestionnaire des ressources de nos usagers.

La remise en logement de publics très vulnérables et issus de la rue nécessite un accompagnement psychosocial intensif et diversifié. Les travailleurs sociaux ont de nombreuses démarches à effectuer avec la personne pour mener à bien la mise en ordre administrative. Il faut aussi souvent accompagner et préparer la personne à faire face à la résurgence de vieilles dettes peu après la réinscription domiciliaire. A côté de cela, il y a tout un travail plus pédagogique à effectuer autour de la réappropriation d'un chez soi et des repères de vie liés à l'occupation de ce nouveau logement. Ce qui peut sembler évident pour un citoyen lambda, ne l'est pas forcément, voire pas du tout, pour une personne qui a vécu plusieurs mois ou années sans logement.

C'est pourquoi le *Centre Ariane* a bénéficié d'une subvention pour l'engagement *d'un mi-temps ouvrier* pour assurer l'encadrement logistique et technique indispensable à la bonne gestion de ce type de projet qui demande plus d'interventions que d'ordinaire.

Notre longue expérience d'accompagnement des personnes sans abri nous a permis de constater une complexification des problématiques rencontrées par ce public et dont le corollaire est un besoin accru d'accompagnement pendant et après la sortie de rue et aussi longtemps que nécessaire pour éviter toute rechute.

Au travers de notre longue expérience dans l'accompagnement pour le maintien en logement, nous constatons de plus en plus la nécessité d'être accompagné/conseillé autour de l'occupation et l'entretien du logement.

Il s'agit tant d'un travail éducatif que d'une véritable aide technique abordable afin de parvenir à entretenir correctement le logement et respecter ainsi ses devoirs de locataires. Il n'est pas rare de voir des personnes se retrouver avec des frais exorbitants à leur charge ou de perdre toute leur garantie locative par négligence ou manque de moyen pour s'occuper de ce qui leur incombe. S'il existe des services

d'aide familiale pour aider à ranger et nettoyer son logement, les services qui proposent d'intervenir sur le plan technique sont plus rares et très sollicités et représentent malgré tout un coût que certains ne peuvent supporter.

Le travail en partenariat pour lier ces deux types d'accompagnement (GAD et ATL) est une solution ingénieuse à plus d'un titre. Il est un fait certain que l'articulation de nos savoir-faire et de nos moyens offre une réponse complète, moins coûteuse et plus rapidement opérationnelle.

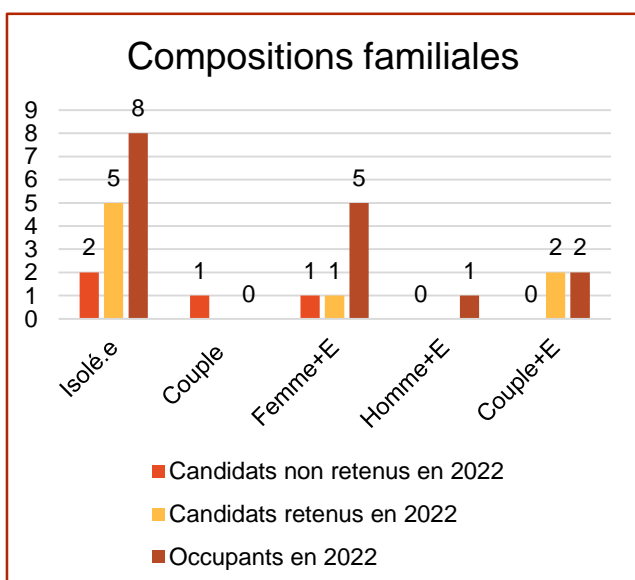
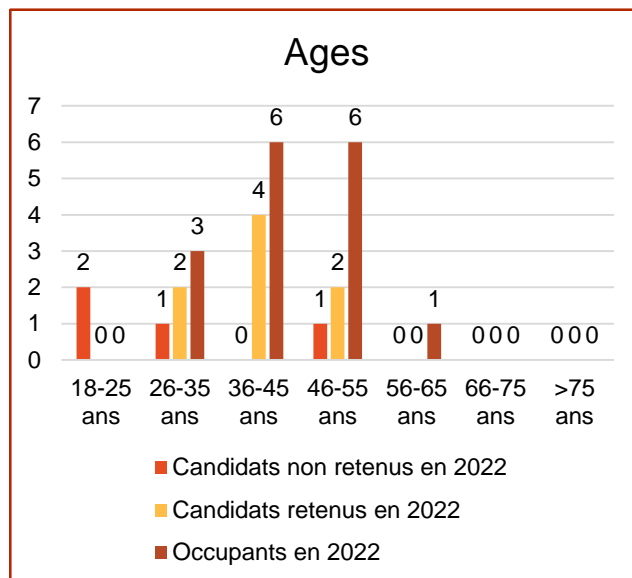
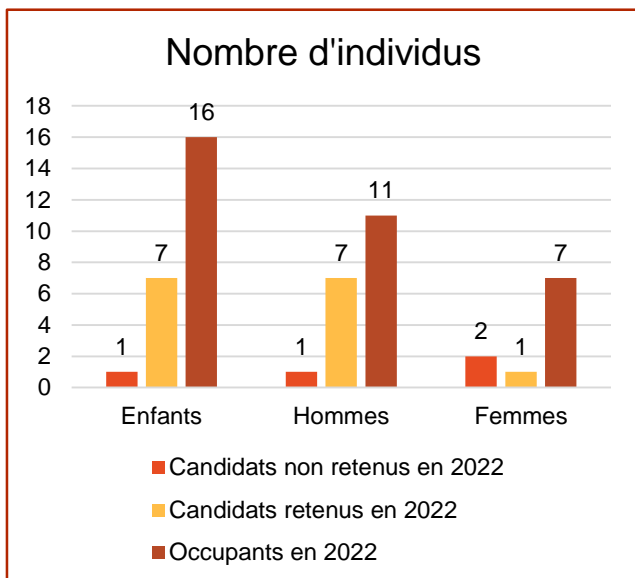
Le fait que la GAD bénéficie depuis 2022 d'un financement pour engager du personnel technique et de maintenance permettra, à terme, de généraliser cette aide à l'ensemble de nos bénéficiaires. Encore faut-il trouver le bon profil à engager.

Données démographiques

En 2022, nous totalisons **16 ménages bénéficiaires d'un logement PUL qui représentent un total de 34 individus**. Nous avons traité un total de **12 nouvelles candidatures**, dont 8 ont été retenues. Les 8 autres ménages étaient entrés en 2021.

Au 31/12/2022, nous comptons 11 logements PUL occupés. Les tableaux ci-dessous indiquent les données pour les candidatures non retenues, les entrées en 2022 et enfin pour l'ensemble des bénéficiaires occupants. Chaque traitement de candidature a nécessité plusieurs heures de travail, des rencontres et des démarches pour aider le candidat.e à réunir les documents nécessaires, raison pour laquelle nous trouvons important de représenter également les candidatures non retenues dans nos chiffres.

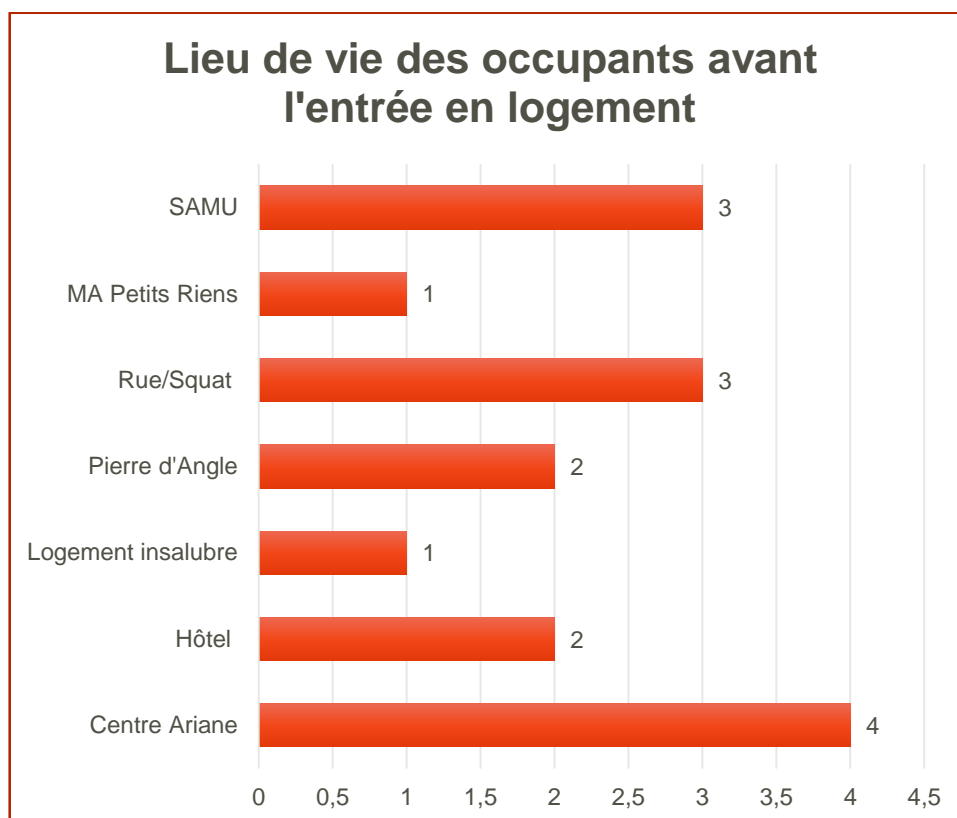
Envoyeur	Genre	Age	Composition familiale	Nombre d'enfants	Type de revenus	Montant total des revenus	Lieu de vie au moment de la	Date ouverture dossier	Logement visé	Partenaire AIS	Date entrée en logement	Date fin d'occupation /Date refus
Centre Ariane	Femme	24	Isolé.e	0	RIS	1138	d'urgence	22-09-22	BRU 1ch	LPT		05-10-22
Fami-Home	Homme	32	Isolé.e	0	RIS	1074	transit	01-10-22	BRU 1ch	LPT		10-10-22
Centre Ariane	Homme	43	Isolé.e	0	RIS	1157	Ariane	24-10-22	BRU 1ch	LPT	15-11-22	
Centre Ariane	Homme	46	enfants	2	allocations	1470	Fierland	17-12-20	COR 2D 2ch	LPT	01-02-21	15-04-22
Centre Ariane	Femme	47	enfants	2	allocations	670	Centre Ariane	17-12-20	COR 2G 2ch	LPT	01-02-21	15-04-22
Centre Ariane	Femme	37	enfants	2	allocations	2190	d'urgence	30-08-22	FOI 1 2ch	LPT	28-09-22	
SAMU (Step forward)	Femme	24	Couple	0	Salaires		d'urgence	21-09-22	FOI 2 2ch	LPT		04-10-22
Fami-Home	Femme	49	enfants	1	RIS	1330,74	transit	01-10-22	FOI 2 2ch	LPT		24-10-22
Centre Ariane	Homme	45	enfants	1	RIS	1537,9	Croix Rouge	27-10-22	FOI 2 2ch	LPT	29-11-22	
Centre Ariane	Femme	37	enfants	2	allocations	1385	Ariane	30-11-21	HAM 2ch	Quartiers	01-12-21	
Pierre d'Angle	Homme	44	Isolé.e	0	Chômage	1300	d'Angle	15-06-22	LAZ Studio	Quartiers	27-07-22	
CPAS XL	Homme	53	Isolé.e	0	Mutuelle	1004	Rue et squat	18-10-21	Studio	H&R	02-11-21	
CPAS XL	Femme	49	enfants	1	RIS	1330,74	Squat	01-03-21	TRO C11 2ch	H&R	01-09-21	
SAMU	Homme	29	Isolé.e	0	RIS	958,91	SAMU	08-02-21	Studio	H&R	01-09-21	25-01-22
CPAS XL	Homme	32	Isolé.e	0	RIS	1097,3	SAMU	15-02-22	Studio	H&R	09-02-22	
CPAS XL	Femme	38	enfants	2	allocations	1829,24	insalubre	17-06-21	TRO C31 3ch	H&R	01-09-21	31-08-22
Les Petits Riens	Homme	45	enfants	4	Inconnu		d'accueil	17-10-22	TRO C31 3ch	H&R	08-11-22	
Pierre d'Angle	Homme	64	Isolé.e	0	Chômage	1000	d'Angle	18-02-21	TRO C42 1ch	H&R	01-09-21	22-01-22
Fami-Home	Homme	41	Isolé.e	0	RIS	1072,3	SAMU	26-01-22	TRO C42 1ch	H&R	09-02-22	
Restojet	Homme	26	Isolé.e	0	Chômage	1200	Rue	04-02-22	WAV Studio	LPT	10-02-22	



Nous relevons une majorité de ménages isolés en raison du type de logement disponible qui est déterminant pour le type de ménage auquel nous pouvons nous adresser.

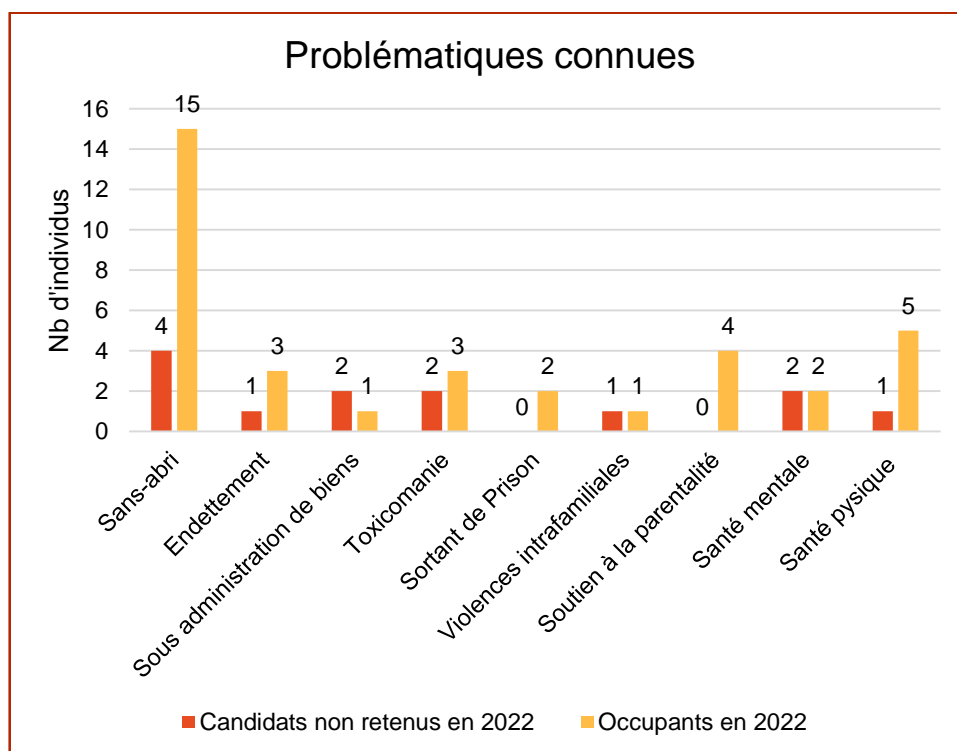
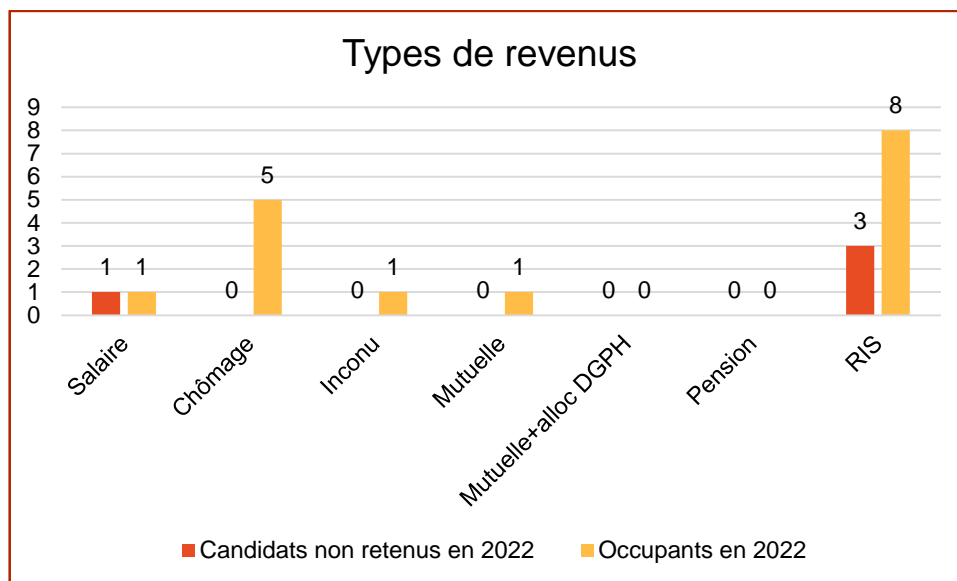
Ensuite nous relevons une majorité de familles monoparentales composées, le plus souvent, de la mère et de ses enfants.

En revanche, et selon les six dénombrements effectués par Bruss'help depuis 2008 (outil d'évaluation du nombre de personnes sans abri et mal logées à Bruxelles-Capitale), la majorité des personnes en situation de sans-abrisme sont des hommes isolés.



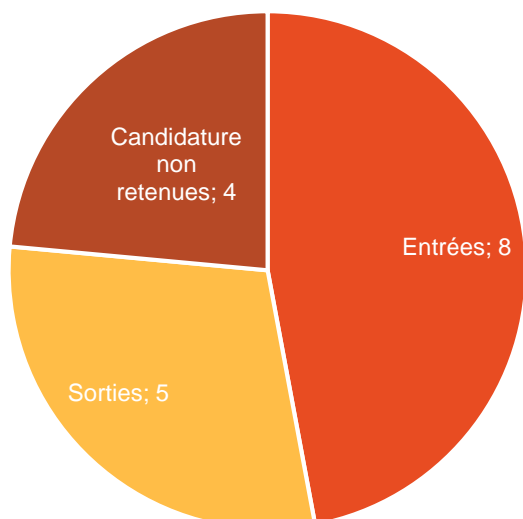
Nous constatons que les bénéficiaires proviennent bien de la rue ou d'un centre d'hébergement d'urgence et que nous avons donc respecté les critères du public cible. Concernant le ménage provenant d'un logement insalubre, il ne s'agit pas d'une candidature proposée par Fami-Home/Centre Ariane ou Bruss'help, mais d'une candidature proposée par le CPAS d'Ixelles après notre droit de priorité, tel que défini dans les modalités d'attribution (Cf. en page 10). Pour le logement 3 chambres de Trône, nous n'avons effectivement pas trouvé de famille sans abri qui soit en lien avec le CPAS d'Ixelles. Ce critère d'accès exclusif limite fortement notre possibilité de proposer des candidatures prioritaires et nous n'avons pas manqué de le souligner comme étant problématique. Nous avons depuis modifié notre modus operandi en adressant notre appel d'offre directement au service social du CPAS d'Ixelles pour qu'il nous transmettent des candidatures de personnes sans abri connues du CPAS d'Ixelles. A défaut, il nous restera la possibilité d'adresser une demande de dérogation au Comité de Pilotage afin de pouvoir proposer une candidature non Ixelloise.

Pour terminer, voici un aperçu du type de revenus et des problématiques rencontrées, à notre connaissance :



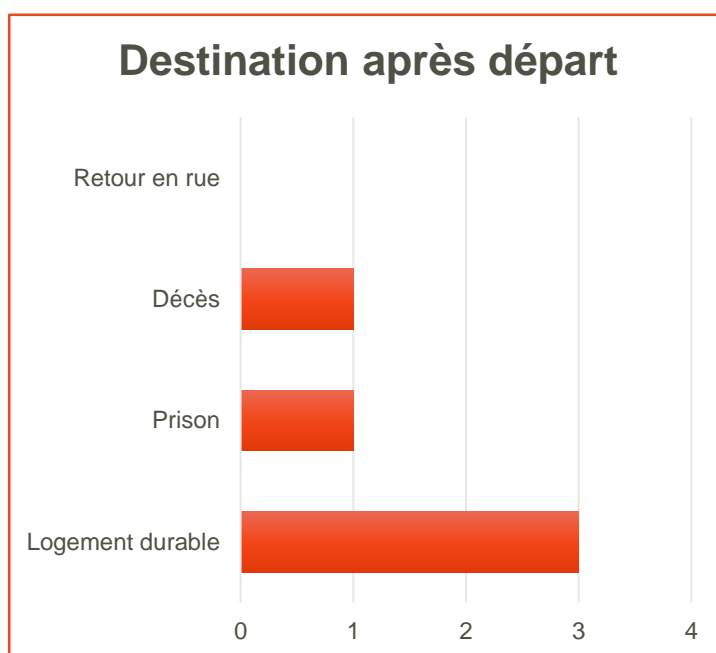
Données d'occupation

La durée moyenne d'occupation est de **8,63 mois** sachant que les premières entrées en logement ont eu lieu en février 2021 sur le site Corhay et début septembre sur le site Trône et que quatre nouveaux logements sont arrivés en 2022. Les 11 logements dont nous disposons sont tous occupés au 31/12/22.



Nous avons connu **5 sorties** après une moyenne d'occupation de 10 mois. Il s'agit des deux familles qui occupaient le site Corhay qui ont dû le quitter suite au démarrage des travaux. Les familles étaient en occupation précaire le temps que le propriétaire obtienne son permis de bâtir. Elles ont toutes deux été relogées dans le parc immobilier de « Logement Pour Tous » et les deux logements du site reviendront dans notre dispositif de logements PUL à l'issue des travaux.

Les trois autres sorties concernent un homme isolé qui a été incarcéré pour une longue période, un homme malheureusement décédé peu après son entrée à l'hôpital, et enfin, la famille qui occupait le logement 3 chambres à Trône qui a pu quitter celui-ci pour un logement durable.



Toutes les entrées se sont déroulées sans encombre. Une fois les logements prêts pour l'accueil des nouveaux locataires, les différentes étapes ont été gérées en parfaite collaboration entre l'AIS et les opérateurs de l'accompagnement.

De manière générale, les étapes sont les suivantes :

1. Appel à candidature auprès du Centre Ariane en priorité, ensuite auprès du secteur sans-abri ou via le CPAS d'Ixelles.
2. Rencontre entre le candidat et Fami-Home pour le traitement de la candidature. Plusieurs contacts sont alors nécessaires pour aider la personne à réunir tous les documents demandés.
3. Présentation de la candidature au comité d'attribution ou Codac pour validation.

Ces trois premières étapes prennent en générale 10 à 15 jours.

4. Transmission du dossier complet à l'AIS
5. Rencontre entre le candidat et l'AIS en présence du référent psychosocial de Fami-Home. C'est généralement à ce moment-là que la convention est signée.
6. Etat des lieux d'entrée, toujours en présence du référent de Fami-Home.

En 2022, le délai moyen pour le traitement des candidatures est de 21 jours.

Quant aux sorties vers du logement durable, elles se sont déroulées avec l'intervention du SIL pour deux d'entre elles. Notons que cet accompagnement n'a pas pris fin avec l'occupation du logement de transit et que ces deux ménages sont passés dans notre pôle GAD classique afin d'assurer la continuité du suivi et de poursuivre un travail de consolidation de ce que nous avons commencé à mettre en place durant l'occupation du logement PUL. Il est important que l'accompagnement ne s'arrête pas de manière abrupte et que nous veillions à son maintien tant que la personne en éprouvera le besoin.

Les procédures que nous avons définies pour le traitement des candidatures ont donc été particulièrement bien respectées alors qu'il s'agissait d'un point qui nous inquiétait quelque peu. En effet, nous pensions qu'il serait difficile d'identifier des candidats potentiels, de les rencontrer, de leur demander de réunir les documents utiles et enfin d'obtenir un dossier complet à présenter au Comité dans le temps imparti, mais nous y sommes parvenus et le vide locatif est donc resté très minime.

Vide locatif par logement

Logement	Partenaire AIS	Date entrée en logement	Date fin d'occupation	Durée d'occupation au 31/12/2022	Vide locatif 2022
BRU 1ch	LPT	15-11-22	En cours	1,53	2,00
COR 2D 2ch	LPT	01-02-21	15-04-22	14,47	0
COR 2G 2ch	LPT	01-02-21	15-04-22	14,47	0
FOI 1 2ch	LPT	28-09-22	En cours	3,10	0,93
FOI 2 2ch	LPT	29-11-22	En cours	1,07	3,00
WAV Studio	LPT	10-02-22	En cours	10,70	0,20
TOTAL					6,13
HAM 2ch	Quartiers	01-12-21	En cours	13,00	0
LAZ Studio	Quartiers	27-07-22	En cours	5,13	0
TOTAL					0
TRO C01 Studio	H&R	02-11-21	En cours	13,97	0,00
TRO C11 2ch	H&R	01-09-21	En cours	16,00	0,00
TRO C22 Studio	H&R	01-09-21	25-01-22	4,80	
TRO C22 Studio	H&R	09-02-22	En cours	10,73	0,47
TRO C31 3ch	H&R	01-09-21	31-08-22	12,00	
TRO C31 3ch	H&R	08-11-22	En cours	1,77	2,27
TRO C42 1ch	H&R	01-09-21	22-01-22	4,70	
TRO C42 1ch	H&R	09-02-22	En cours	10,73	0,57
TOTAL					3,31

En 2022, la durée moyenne de vide locatif est de 26 jours/logement et la durée moyenne d'occupation est de 8,63 mois

Précisons que pour un logement PUL qui vient d'entrer dans le parc locatif de l'AIS, il s'agit d'une première occupation. Dans ce cas, il n'y a pas de vide locatif lors du traitement de la candidature car le loyer versé au propriétaire n'est dû qu'à partir de la première occupation effective. C'est ce qui fait que pour les deux logements de l'AIS Quartiers, le vide locatif est de zéro alors que le traitement des candidatures aura pris respectivement 2 jours et 1,4 mois.

Enfin nous restons sur notre réserve exprimée dès le démarrage du projet concernant la notion de logement de transit sans glissement possible vers une occupation en bail classique. Nous ne sommes pas très adeptes de ce concept qui oblige à consacrer rapidement du temps et de l'énergie pour la recherche d'un nouveau logement. La personne a à peine le temps de se poser, de remettre sa situation en ordre, de retrouver certains repères de vie, qu'elle doit déjà s'atteler à chercher un autre logement. Le transit offre une possibilité de relogement indéniable, mais le moment de répit s'avère de courte durée avant que ne resurgisse l'inquiétude et le stress face

à un marché locatif aussi peu accessible. Nous avons déjà une bonne expérience dans ce domaine via d'autres projets et nous savons que rares sont celles et ceux qui ont pu trouver un nouveau logement avant l'issue du transit. Avec l'augmentation de la précarité faisant suite entre autres à la crise Covid, mais aussi du fait de la crise économique actuelle ayant un impact sur l'énergie, envisager un bail glissant serait une façon d'y faire face en tenant compte de l'évolution conjoncturelle. Les demandes de prolongation sont courantes et au final, le nouveau logement trouvé s'avère souvent de moins bonne qualité pour un loyer bien supérieur. Nous espérons dès lors pouvoir compter sur l'appui de la cellule logement du CPAS d'Ixelles dont l'équipe a été renforcée grâce au financement de la COCOM afin de faire face ensemble à ce défi de taille.

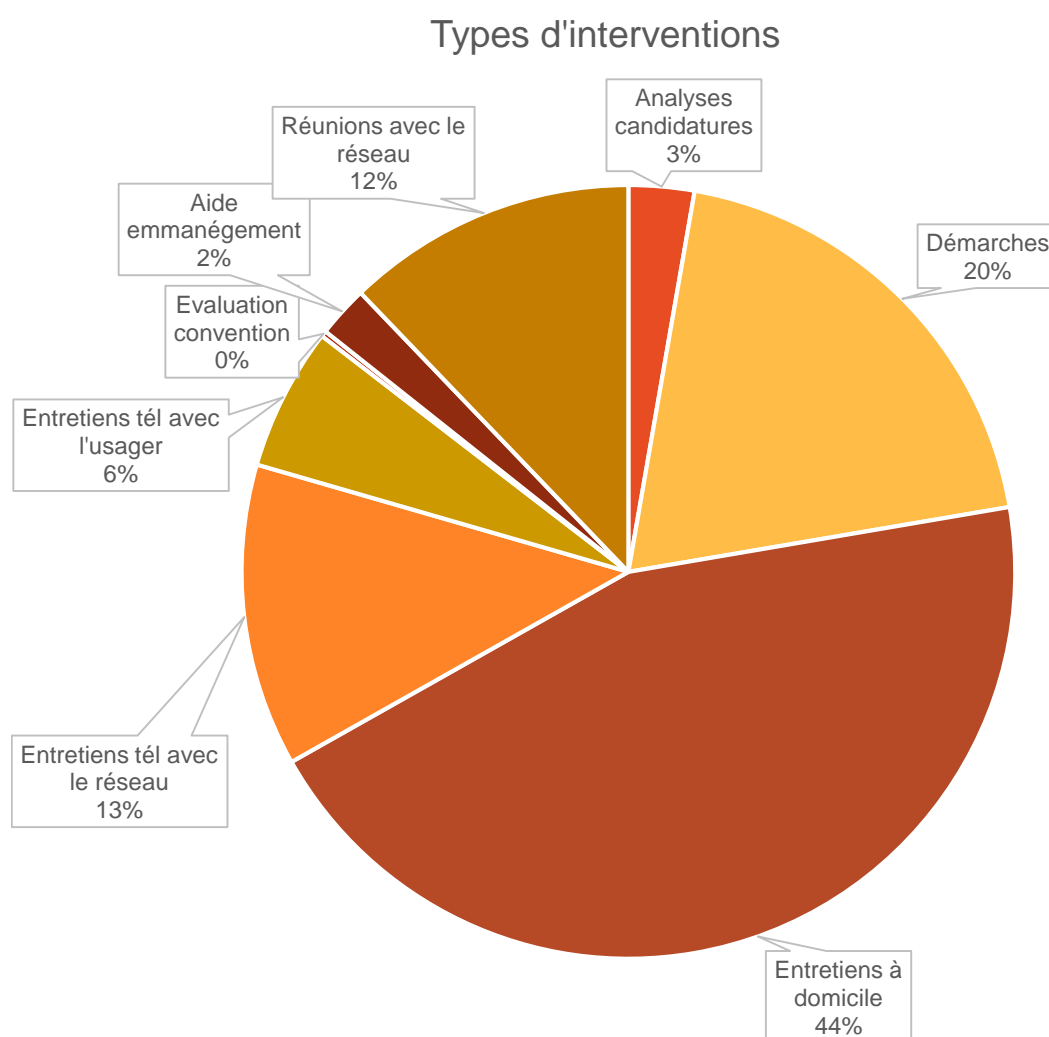
Données sur les dispositifs d'accompagnement

Les interventions reprises ci-dessous ne représentent pas la totalité du temps de travail du personnel psychosocial et logistique. Il s'agit uniquement du recensement des interventions directes auprès du public.

A côté de cela, il faut prendre en compte tout le travail nécessaire pour l'organisation et la planification des interventions, pour les moments d'échanges et de concertations, la rédaction des rapports d'intervention, les temps de formations, le travail de préparation, les études de marché, les recherches de fournisseurs et devis, etc.

L'accompagnement psychosocial

Nous comptabilisons **838 interventions** qui se répartissent comme suit :



Nous retrouvons 2% de travail d'accompagnement logistique car les travailleurs sociaux ont dû accompagner à l'emménagement/déménagement en collaboration

avec le SIL⁵ qui exige la présence d'un travailleur social référent dans toute leur interventions auprès des bénéficiaires.

La tentative de réinsertion est parfois tellement mise à mal par des situations passées, des imbroglios administratifs, les disfonctionnements des services publics, etc. que l'accompagnement psychosocial s'avère alors primordial et constitue la pierre angulaire du maintien en logement et de la remise en ordre de situations administratives parfois extrêmement complexes.

Situation présentée par Nicolò Guliuzza :

« En mars 2022, Monsieur a emménagé dans un appartement de deux chambres, dans le cadre du projet de relogement pour personnes sans abri accueillies provisoirement dans les dispositifs d'hébergement temporaire. Comme Monsieur avait emménagé avec ses deux enfants adolescents, nous avons mis en place un accompagnement en binôme afin d'offrir un soutien psychosocial en mesure de répondre aux différents besoins des trois membres de la famille. L'un des deux travailleurs a ainsi commencé à suivre Monsieur dans ses démarches, une guidance budgétaire et autour de son occupation du logement, tandis que l'autre travailleur a pu s'investir dans l'accompagnement des enfants et le soutien à la recherche d'une formation. Les deux travailleurs se sont partagés équitablement les tâches liées à la dimension sociale et administrative, ainsi que la coordination du réseau. Dès que l'accompagnement a commencé et que la famille a retrouvé une certaine stabilité, le travail s'est intensifié à mesure qu'apparaissaient des problèmes liés à la sortie de rue et aux conséquences que cela avait produit sur le ménage. Des problèmes tels que le manque de coordination entre les services déjà en place, le décrochage scolaire et l'apparition de difficultés financières liées au passé ont ainsi caractérisé le développement de l'accompagnement. Cette formule en binôme s'est donc avérée nécessaire afin de pouvoir garantir un accompagnement global, en raison de la nature multiple et diversifiée des interventions. Le suivi se déroule actuellement de manière positive et de nombreux progrès ont été réalisés grâce à la mise en œuvre de ce travail partagé. Néanmoins, les difficultés rencontrées témoignent du caractère intensif et multiforme du travail avec un public conditionné par un passé de rue et la durée temporaire du dispositif PUL qui nous

⁵ Service d'Installation en logement assuré par l'asbl L'Ilot grâce au soutien et au financement de la COCOM. Ce service apporte une aide logistique et technique à tous les projets PUL en priorité.

oblige très rapidement à consacrer du temps et de l'énergie à la recherche d'un logement durable. » Aujourd'hui, la famille a emménagé dans un logement durable du parc immobilier de Logement Pour Tous et nous l'avons transférée vers nos suivis GAD classiques. L'accompagnement est passé d'intensif à un accompagnement de soutien.

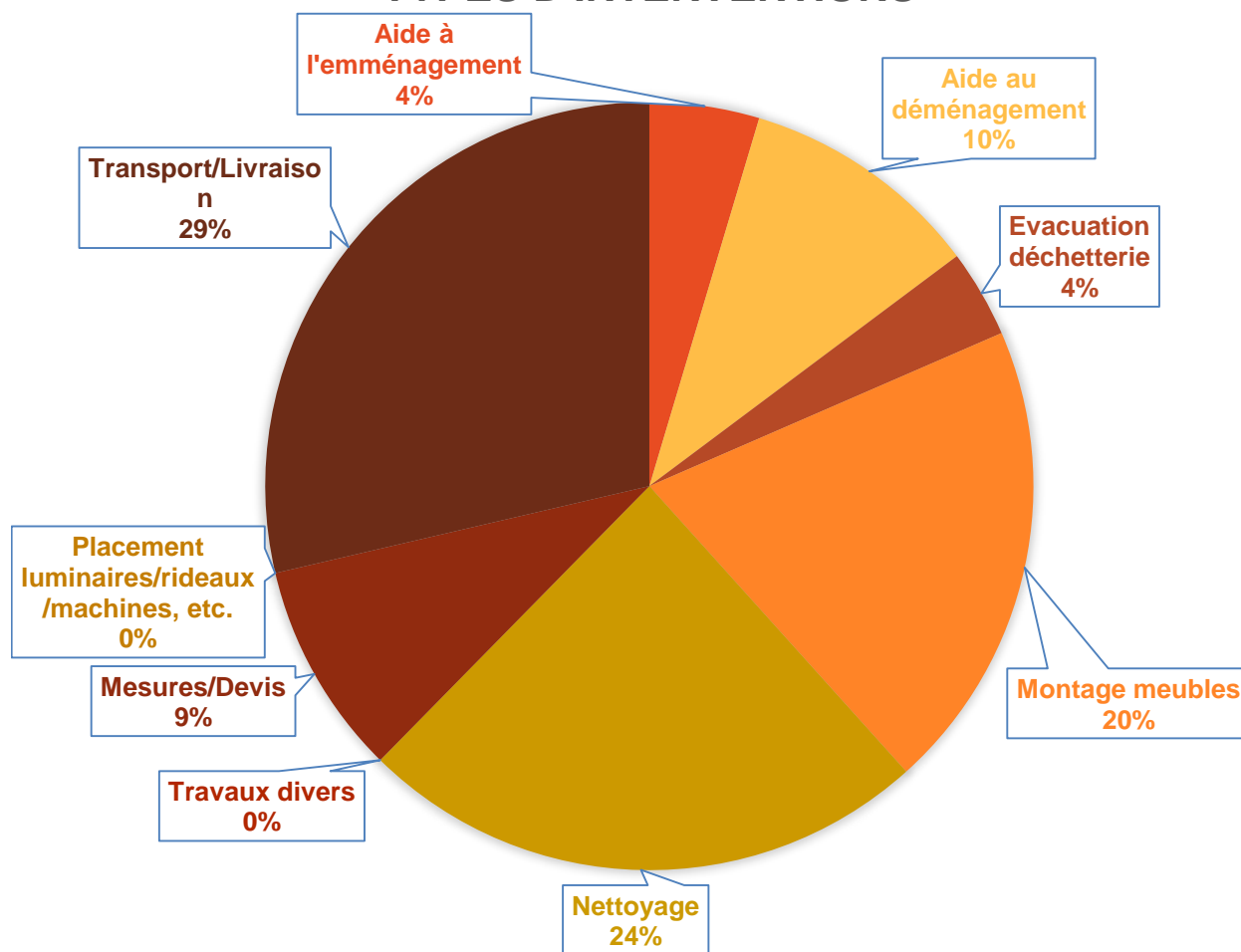
Nous avons toujours constaté que les projets d'accès direct de la rue au logement exigeaient plus de temps, de travail et d'attention parce qu'ils concernent des publics particulièrement vulnérables. Nous ne sommes dès lors pas étonnés de constater cette même réalité dans le cadre du projet Trône 101 & Co où nous avons fort à faire pour aider les bénéficiaires dans leur reconstruction.

L'accompagnement technique en logement (ATL)

Cet accompagnement est assuré par le Centre Ariane qui dispose d'un mi-temps ouvrier pour ce projet. Pour rappel, Il s'agit d'apporter une aide technique et pédagogique autour de l'occupation et de l'entretien du logement en conformité avec les obligations qui incombent au locataire, mais aussi de (ré)apprendre à investir adéquatement ce nouveau logement, à retrouver des réflexes et habitudes pour prévenir certains dégâts locatifs.

En 2022, nous totalisons **108,25 interventions** réparties comme suit :

TYPES D'INTERVENTIONS



L'ouvrier engagé était malheureusement peu présent en raison de multiples périodes de maladie et nous n'avons donc pas pu exploiter pleinement l'accompagnement technique comme nous l'aurions voulu. Ces chiffres ne représentent donc pas la hauteur de nos besoins et nous regrettons de ne pas avoir pu développer davantage ce pôle d'aide pourtant bien indispensable.

Concernant l'aide à l'emménagement et au déménagement, on y a répertorié également les interventions du SIL qui représentent environ 12% des interventions de ce type.

Enfin, il est important de savoir qu'il ne fut pas rare que l'ouvrier se déplace parfois pour rien et se retrouve devant porte close. Il a fallu parfois s'y prendre à plusieurs reprises avant que le bénéficiaire ne parvienne à respecter le rendez-vous convenu, et cela demande alors une étroite collaboration avec le référent de l'accompagnement psychosocial afin que l'intervention technique puisse aboutir. Il est un fait certain qu'il est plus facile de planifier cela avec notre ouvrier qu'avec tout service externe généralement moins réactif et qui ne dispose pas de la même flexibilité.

C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de ce poste ouvrier qui nous est indispensable nonobstant la mise en place du SIL. Nous avons véritablement besoin de ces deux dispositifs qui sont, selon nous, complémentaires. Bien que la mise en place du SIL nous permet de nous contenter d'un mi-temps ouvrier vu que nous ne devons pas assurer la prise en charge de l'approvisionnement et du stockage de mobiliers, il reste cependant bon nombre d'interventions que le SIL n'assume pas (nettoyage, évacuation déchetterie, petite réparations diverses) faute de temps et de main d'œuvre suffisante.

Les comités d'accompagnement

Ce projet nécessite également tout un travail de collaboration en partenariat.

A ce titre, nous participons à toutes les réunions du comité d'accompagnement (Codac).

Nous avons ainsi tenu :

- 4 réunions Codac pour la sélection des candidatures, la mise au point sur l'avancée du projet et la concertation nécessaire à la bonne collaboration entre nous ;
- De nombreux échanges par mails et téléphone.

Concernant nos autres projets PUL :

- 3 réunions de concertation avec l'AIS Logement Pour Tous
- 1 réunion avec l'AIS Quartiers
- De nombreux échanges par mails et téléphone

Dans un premier temps, nous avons passé énormément de temps finaliser notre convention de collaboration entamée en 2021. Ensuite, les réunions nous ont permis de consolider ce que nous avons mis en place, d'ajuster le tir lorsque nécessaire, de clarifier nos procédures, ou de simplement réfléchir ensemble face à des situations qui nous questionnent et qui demandent de trouver des solutions sur mesure, créatives, exceptionnelles parfois, etc. Ces moments de rencontre nous permettent de travailler ensemble, chacun en apportant son expertise et son savoir-faire, pour agir dans un but commun : l'insertion et le maintien en logement de public qui quittent une situation de sans-abrisme.

Dans l'ensemble, nos collaborations se déroulent bien avec nos différents partenaires.

Notre seule inquiétude pour l'avenir vient de la préoccupation grandissante des AIS vis-à-vis du vide locatif. Leur situation financière parfois précaire les conduit à mettre une pression de plus en plus importante sur le partenaire responsable du traitement des candidatures et de l'accompagnement des locataires, autrement dit, sur nous. Cela peut mettre à mal nos collaborations qui se retrouveront coincées entre la réalité d'un travail complexe avec un public fragile d'une part, et d'autre part, la réalité financière des institutions qui cherchent à limiter leur déficit en augmentant leur niveau d'exigence. Ainsi, dans nos diverses collaborations avec des AIS, nous observons déjà une tendance à exiger des garanties que nous ne sommes pas en

mesure d'offrir, nous menaçant parfois de ne pas poursuivre nos collaborations si nous ne pouvons pas réduire le vide locatif.

Nous nous demandons si l'inadéquation du mode de financement des AIS de manière générale, n'impacte tout simplement pas leur mode de fonctionnement au point de perdre progressivement le « S » de AIS. A force de chercher à minimiser le déficit budgétaire en cultivant l'idée que le public sans-abri en est principalement la cause, certains cherchent à sélectionner de « meilleurs » locataires et rechignent à accepter des publics trop à risque selon eux.

Nous constatons déjà que peu d'AIS se sont montrées enclines à participer à ce plan, tant le soutien financier annoncé se révèle insignifiant, selon eux. La prime unique proposée ne permettrait pas la couverture du vide locatif et des dégâts locatifs que les AIS craignent d'avoir avec ce type de public.

Ce n'est heureusement pas le cas de nos partenaires actuels et même si l'un d'entre eux se montre plus frileux, nous espérons sincèrement trouver une solution qui conviennent à tous et nous évite de tomber dans ces mêmes travers.

Jusqu'à présent, nous pouvons dire que le système fonctionne et que les craintes exprimées en amont du projet ne se sont pas encore confirmées puisque le vide locatif annuel moyen par logement ne dépasse pas un mois.

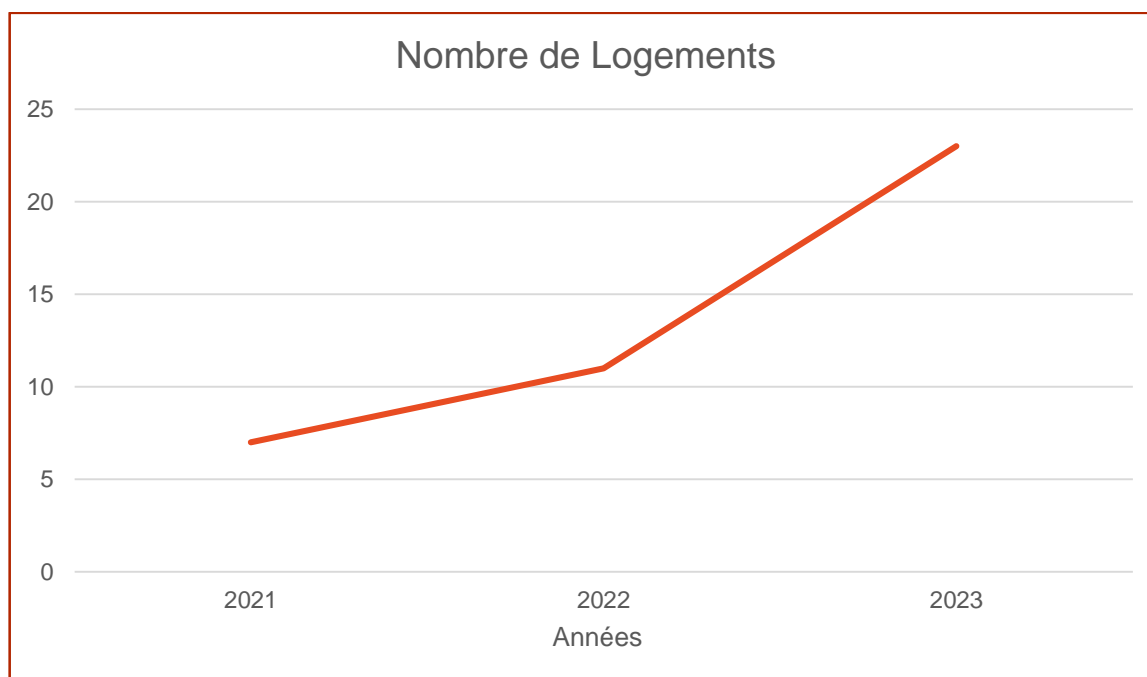
CONCLUSIONS

Un bilan général plutôt positif et encourageant

Nous terminons l'année avec un dispositif bel et bien lancé et fonctionnel ainsi que des accompagnements tous intensifs et bien en place.

Nous sommes ravis et très satisfaits de nos différentes collaborations. La manière dont nous sommes parvenus à articuler nos savoir-faire et nos moyens s'est avérée très efficace. En combinant nos forces, nous avons su surmonter les difficultés rencontrées et nous adapter au mieux aux besoins des locataires.

Bien que la progression d'offre de logement soit plus lente que celle que nous avons projetée (pour rappel nous espérions atteindre 20 logements en 2022), nous terminons l'année avec 11 logements occupés et ce chiffre devrait normalement doubler d'ici fin 2023.



Des questionnements sur les moyens financiers à venir

Il semblerait que dès 2023, le montant de notre subvention sera calculé conformément aux normes prévues au chapitre V et chapitre VI de l'arrêté du Collège réuni du 9/5/2019 de la COCOM, à savoir que :

Les dossiers actifs de personnes ou de familles faisant l'objet d'une guidance de soutien, telle que visée à l'article 92, sont assimilés, pour la comptabilisation du nombre de dossiers, à un demi dossier ouvert ou suivi. Les dossiers actifs de personnes ou familles faisant l'objet d'une guidance intensive telle que visée à l'article 92 sont assimilés, pour la comptabilisation du nombre de dossiers, à un et demi dossiers ouverts ou suivis.

Sur base de notre expérience en GAD, nous pouvons affirmer que ce type de projet exige un accompagnement très intensif, comme le relate également ce rapport. Dès lors, si nous projetons d'atteindre un nombre de 23 logements en 2023, nous arriverons à un nombre pondéré de 35 dossiers. Il nous faudra donc entre 1 et 2 ETP pour l'accompagnement. Tout ceci s'avère encore fort théorique et nous attendons de voir ce que va nous révéler notre expérience à venir avant de tirer des conclusions sur nos besoins en effectif car l'accompagnement autour de la remise en logement de public sans-abri demande malgré tout plus de temps que nos GAD classiques.

Concernant nos besoins en personnel ouvrier pour l'accompagnement logistique, dans la mesure où la COCOM a permis la création d'un service d'installation en logement (SIL) et le financement de poste de personnel de maintenance au sein des services de GAD, il ne sera pas nécessaire d'obtenir le temps de travail qui avait été octroyé en 2021 et 2022 via notre financement facultatif pour Trône 101&Co, et ce, même si le nombre de logements devrait plus que doubler en 2023. Comme nous l'avons expliqué dans le point *L'accompagnement technique en logement (ATL) en page 26*, ce poste ouvrier reste important et complémentaire au SIL qui ne peut pas répondre à toutes les demandes du secteur. Nous faisons déjà quelques constats de cet ordre : rupture de stock au niveau du mobilier, refus de revenir à une adresse qui nécessite la présence d'un lift pour amener du mobilier manquant car intervention trop coûteuse, nécessité d'introduire les demandes au moins une semaine à l'avance et donc difficulté de répondre aux éventuelles urgences, refus d'apporter une aide au rangement et nettoyage d'un logement car nous ne faisons pas partie des dispositifs « Housing First », etc. Nous comprenons tout à fait les limites de leurs interventions vu l'ampleur de leur tâche, c'est pourquoi nous insistons sur le caractère

complémentaire de ce service avec notre accompagnement logistique. C'est une réelle aubaine pour nos travailleurs sociaux de pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire et les connaissances de l'ouvrier pour œuvrer ensemble à cette partie non négligeable que l'on appelle l'éducation au logement dans l'objectif d'une occupation adéquate.

Cet appuis logistique a en outre considérablement joué dans la balance pour encourager nos partenaires AIS actuels (H&R, LPT et Quartiers) à conventionner avec nous car ils savent que cette offre est essentielle au bon fonctionnement de nos collaborations, tout en permettant d'en limiter les coûts.

Or, comme évoqué au point *Les comités d'accompagnement en page 29*, les AIS se sont montrées plutôt frileuses face à l'appel à manifestation d'intérêt diffusé par la COCOM pour le développement de futurs projets PUL. En effet, les AIS ne voient pas l'intérêt de supporter plus de contraintes sans aucun réel bénéfice compensatoire. Les trois AIS qui ont embarqué dans l'aventure avec nous, ont été rassurées par notre expérience reconnue dans le domaine de l'accompagnement de public sans abri, mais aussi parce que nous avons cette particularité de pouvoir apporter un appui technique aux locataires, permettant ainsi à l'AIS de se décharger d'une partie des interventions techniques qui ne sont normalement pas de leur ressort, mais qu'ils assurent malgré tout, conscients du manque de ressources et de moyens de leurs locataires.

Nos prévisions pour 2023

La première année de lancement de tout projet n'est jamais représentative et il faut souvent attendre la deuxième, voire troisième année de fonctionnement avant de pouvoir en évaluer l'efficacité.

Au regard des questions qui restent en suspens, des points d'achoppement soulevés, et du manque de recul, nous avons choisi de poursuivre l'aventure « step by step ». Nous entamons cette troisième année de fonctionnement en prévoyant d'atteindre un total de 23 logements d'ici la fin de l'année. A l'heure de la rédaction du présent rapport, nous sommes en pleine phase d'évaluation des projets sous la supervision de Bruss'help et nous attendons toujours de savoir si nos subsides vont être reconduits pour 2023. En attendant, nous ne disposons plus de personnel supplémentaire pour assumer les suivis des logements PUL. Notre demande a pourtant été introduite mi-décembre 2022. Difficile, dans un tel contexte d'incertitude de préjuger de l'avenir et de la pérennité de ce dispositif dont l'évaluation devrait se révéler plutôt positive et

encourageante, nonobstant une progression bien plus lente que celle espérée au départ, révélant plus une utopie qu'un réel échec.

Ce plan de relogement fait sens, répond à une réelle demande et atteint des objectifs de réinsertion des personnes sans abri de façon significative et durable. L'évolution du nombre de logements est certes lente, mais une augmentation plus rapide serait insoutenable pour les équipes, tant du côté de l'AIS que du service accompagnateur. Le travail de remise en logement est à ce point intensif qu'il ne serait pas possible de suivre un rythme plus soutenu en terme de traitement des candidatures et d'accompagnement à l'emménagement.

A suivre...